

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Partager :

Sommaire

1. DÉFINITION DU VOLONTARIAT, DU BÉNÉVOLAT
2. VOLONTARIAT D'INITIATION ET D'ÉCHANGE
3. VOLONTARIAT D'ECHANGE ET DE COMPÉTENCE
4. VOLONTARIAT DE COOPÉRATION, D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE
5. AUTRES VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ
6. AUTRES VOLONTARIAT
7. ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR L'ENVOI DE VOLONTAIRES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



- Vous voulez vous engager, mais comment faire ?
Plusieurs programmes ou dispositifs donnent accès au statut de volontaire :
- Les chantiers de jeunes bénévoles
 - Le service civique à l'international
 - Le service volontaire européen
 - Le volontariat en entreprise ou en administration
 - Le volontariat de solidarité internationale, etc...

DÉFINITION DU VOLONTARIAT, DU BÉNÉVOLAT

Volontaire :

Personne qui s'engage à plein temps dans une action de solidarité, pendant une durée donnée. Le volontaire a un statut différent de celui de salarié. Il ne reçoit pas de rémunération, mais une indemnité lui permettant de subvenir à ses besoins. Son voyage et sa protection sociale sont pris en charge. (A savoir : certaines formules de volontariat ne permettent pas de bénéficier du statut de volontaire. Soyez donc attentif aux conditions dans lesquelles vous vous engagez : prise en charge [ou pas] de votre couverture sociale, assurance rapatriement, etc.).

Il existe plusieurs types de volontariat : le volontariat civil, le volontariat des sapeurs pompiers, le volontariat dans les armées.

Bénévole :

Personne qui s'investit dans des actions de solidarité en France ou dans un pays étranger sans perdre son statut initial (étudiant, salarié, retraité, etc.). Le bénévole ne perçoit ni salaire, ni indemnité de subsistance. Son voyage, son assurance et ses frais sur place peuvent éventuellement être remboursés. C'est un bon moyen de participer au monde associatif et à la solidarité.

VOLONTARIAT D'INITIATION ET D'ÉCHANGE

LES CHANTIERS INTERNATIONAUX DE BÉNÉVOLES

C'est quoi ? Une mission de bénévolat dans différents domaines : environnement (plantation, défrichage, ramassage de déchets, nettoyage de berges, balisage de sentiers), restauration ou construction de bâtiments (socio-éducatifs, culturels, sportifs, ruraux, etc.).

Pour les mineurs, le temps de travail hebdomadaire est de 20 à 30h en moyenne.

Pour les adultes, il est compris entre 30 et 35h.

La durée ? De quelques semaines à 2 ou 3 mois..

Où ? En France ou à l'étranger.

Pour qui ? En France : à partir de 14 ans . En Europe : 16 ans . Pas de niveau requis. En revanche pour partir à l'étranger, il est souvent demandé d'avoir au moins 18 ans. Aucune formation ni qualification n'est demandée.

Combien ça coûte ? L'hébergement et la nourriture sont fournis, mais il faut payer une participation financière et les frais de transport (A savoir : l'association ne fournit pas tous les équipements) .Certains chantiers acceptent les bons des Caisses d'allocations familiales pour les mineurs.

Le bénévole bénéficie d'une protection sociale.

Quels avantages ? Une expérience interculturelle, des échanges et des rencontres.

Comment procéder ? Pour trouver des associations qui coordonnent des chantiers, connectez-vous sur le site de Cotravaux.

COTRAVAUX

<http://www.cotravaux.org/Qui-sommes-nous,350>

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service civique à l'international

C'est quoi ? Une mission en faveur de la collectivité dans les domaines de la culture, de la solidarité, de

l'éducation, de l'environnement, de la santé .

La durée ? Entre 6 et 12 mois.

Où ? En France ou à l'international. Les missions de Service Civique peuvent être réalisées à l'étranger, auprès d'associations françaises agissant à l'étranger ou d'une collectivité territoriale française dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée.

Pour qui ? Toute personne entre 16 et 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il n'y a pas de conditions de diplôme ni d'expérience professionnelle.

Si vous avez entre 16 et 18 ans, les conditions de votre engagement sont aménagées et une autorisation parentale est nécessaire.

Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne.

Combien ça coûte ? Rien ! Gratuit pour les volontaires.

Quels avantages ? Vous recevez une indemnité de 472,97 euros nets par mois (chiffre 2018) directement versée au volontaire par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission.

L'organisme d'accueil verse aussi au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Vous bénéficiez d'une protection sociale.

Comment procéder ? On peut s'engager sur ces projets auprès d'un organisme agréé, d'une association à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public en France ou à l'international.

Consultez les missions proposées et créez un profil sur

SERVICE CIVIQUE

<http://www.service-civique.gouv.fr>

DISPOSITIF JEUNESSE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

LE DISPOSITIF JEUNESSE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE- VILLE, VIE, VACANCES / SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Pour qui ? : Jeunes de 15 à 25 ans.

Durée : L'été, 3 semaines minimum et le reste de l'année 15 jours.

Conditions : en groupe de 5 à 16 jeunes

Le VVV/SI permet plus spécifiquement à des jeunes issus de territoires relevant de la politique de la ville de réaliser des actions de solidarité internationale .

Le porteur du projet est une association française de jeunes ou accueillant des jeunes.

Plus d'information :

FONGEP

http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2

VOLONTARIAT D'ECHANGE ET DE COMPÉTENCE

Engagement dans un contexte professionnel :
Le Congé de Solidarité Internationale
Le Congé Solidaire
Le Congé de Solidarité

Le congé de solidarité internationale

Il permet aux salariés d'une entreprise de se libérer pour s'engager sur un projet de solidarité internationale. Au retour, ils retrouvent leur emploi avec une rémunération équivalente.

Conditions : justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise. La mission peut durer 6 mois maximum et doit être accomplie pour le compte d'une association à but humanitaire ou d'une organisation internationale dont la France est membre.

Le congé solidaire

Il permet à un volontaire d'effectuer une mission de solidarité internationale, dans le cadre de ses congés (de 2 à 4 semaines). La mission peut être financée par l'employeur ou par ses dons personnels.

Le congé de solidarité

C'est un volontariat issu de négociation intra-entreprise.
Durée Minimum : 2 semaines ; maximum : 3 semaines .

VOLONTARIAT DE COOPÉRATION, D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE

VSI, LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

C'est quoi ? Un engagement avec une association de solidarité internationale (ASI)..
Des missions d'urgence humanitaire ou de développement.

La durée ? 2 ans maximum.

Où ? En Afrique, Asie ou Amérique Latine.

Pour qui ? Toute personne majeure ayant une qualification spécifique. (la plupart sont des professionnels diplômés)
Toutes nationalités.

Combien ça coûte ? Rien ! Gratuit pour les volontaires.

Quels avantages ? Vous bénéficiez d'une formation au départ et percevez une indemnité.

Les frais de couverture sociale, d'assurance, de logement, de nourriture et une partie du coût de votre transport sont pris en charge.

Après la mission, vous bénéficiez d'une prime forfaitaire d'insertion professionnelle, d'une indemnité de réinstallation et vos nouvelles compétences sont prises en compte.

Comment procéder ? Certaines ASI ne recrutent que sur candidatures spontanées. D'autres mettent régulièrement en ligne leurs offres de volontariat sur le site internet :

FRANCE VOLONTAIRES

<http://www.france-volontaires.org>

CLONG

<http://www.clong-volontariat.org>

COORDINATION VOLONTARIAT

<http://www.coordinationsud.org>

AUTRES VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ

SVE, LE SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN

Le Service volontaire européen continue dans le cadre du volet Jeunesse du programme Erasmus+ 2014 - 2020. Le SVE permet aux jeunes de 17-30 ans, de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur insertion socio-professionnelle (apprentissage d'une langue étrangère, compétences techniques, sociales, citoyennes...).

Concrètement, les jeunes s'engagent et réalisent des missions d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficultés....) au sein d'une structure à but non lucratif d'un autre pays (50 pays européens et +) durant 2 à 12 mois (2 semaines à 2 mois pour les jeunes ayant moins d'opportunités).

Un accompagnement avant, pendant et après le SVE est assuré par les structures impliquées dans le projet.

A leur retour, les jeunes peuvent demander un certificat Youthpass (outil créé par l'UE pour identifier et valoriser une expérience sur la base des 8 compétences-clés déterminées dans la stratégie de Lisbonne).

Quels avantages ? Une expérience avec une immersion totale de longue durée.

Comment procéder ? Vous devez contacter un organisme d'envoi dans votre région.

Pour le connaître, renseignez-vous auprès d'une structure Information Jeunesse ou consultez le site internet :

ERASMUS + JEUNESSE

<http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/>

SVE BASE

VOLONTARIAT DES NATIONS UNIES

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a pour vocation de soutenir la paix et le développement de par le monde.

Conditions : Être âgé de 25ans

- Être titulaire d'un diplôme universitaire ou technique supérieur pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

- Avoir des aptitudes dans l'une des langues de travail de l'ONU (anglais, français, espagnol)

- Avoir des compétences spécifiques et une expérience préalable dans le volontariat ou dans un emploi dans un pays en développement.

Durée : 24 mois, mais de plus en plus entre 6 et 12mois.

Plus d'informations :

<https://www.onlinevolunteering.org/en>

VOLONTARIAT INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE

VOLONTARIAT INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE

Ce programme mis en place par l'Organisation Internationale de la Francophonie permet aux jeunes francophones de mettre leurs compétences au service d'un projet. Ils vivent une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone .

Conditions :

- Avoir entre 21 et 34 ans au moment du dépôt de la candidature.

- Avoir la majorité légale dans son pays d'origine et dans le pays d'accueil.

- Etre reconnu(e) médicalement apte.

- Avoir la nationalité de l'un des 56 Etats ou Gouvernements membres de la Francophonie et résider sur le territoire de cet Etat ou Gouvernement.

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent.

- Etre en règle avec les lois et l'administration de son pays.

Durée :

- Le (la) candidat(e) s'engage pour 12 mois et s'engage à rejoindre son pays d'origine à la fin de sa mission.

<https://www.francophonie.org/-Volontariat-international-de-la-.html>

EU AID VOLUNTEERS

Permet aux citoyens européens (de profils extrêmement variés) des possibilités de s'engager au service de projets d'aide humanitaire, Le candidat doit avoir au moins 18 ans. Il n'existe pas de limite d'âge supérieure. Plus d'information sur le site :

http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr

CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

QU'EST-CE QUE LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ?

Le corps européen de solidarité est une nouvelle initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Au terme d'une simple procédure d'inscription, les participants peuvent être sélectionnés pour prendre part à un large éventail de projets. Ces projets seront gérés par des organisations ayant fait l'objet de vérifications et autorisées à mener des projets au titre du corps européen de solidarité.

Exemples de missions :

- Aider à reconstruire une école ou un centre communautaire détruit par un tremblement de terre
- Venir en aide à des demandeurs d'asile qui viennent d'arriver dans un pays
- Nettoyer des forêts afin de prévenir les incendies.

CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

https://europa.eu/youth/SOLIDARITY_fr

LISTE DES TYPES DE PROJETS CES

http://europa.eu/youth/solidarity/topics_fr

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

https://europa.eu/youth/solidarity/faq_fr

AUTRES VOLONTARIAT

VIE/VIA LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE OU EN ADMINISTRATION

C'est quoi ? Une mission professionnelle à l'étranger.

VIE : Dans une entreprise française à l'étranger. C'est à vous de trouver l'entreprise. Ce programme est géré par Ubifrance.

VIA : Dans une administration française (ambassade, service culturel, institut de recherche, mission économique, etc.). Ce programme est géré par le Ministère des Affaires Etrangères et Européenne.

Vous répondez obligatoirement à une offre publiée.

La durée ? De 6 mois à 24 mois à plein temps.

Où ? Partout dans le monde.

Pour qui ? Toute personne entre 18 et 28 ans, Etre étudiant ou diplômé en recherche d'emploi.
Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne.

Combien ça coûte ? Rien ! Gratuit pour les volontaires.

Quels avantages ? Vous avez un statut garanti par l'Etat.

Vous percevez une indemnité mensuelle variable suivant le pays (entre 1 300 et 3 500 €).

Vous bénéficiez d'une couverture sociale et de 2,5 jours de congés par mois.

Un certificat d'accomplissement de votre mission est délivré à votre retour.

Comment procéder ? Pour trouver des missions et des annonces des postes, connectez-vous sur :

BUSINESS FRANCE (EX UBIFRANCE)

<https://export.businessfrance.fr/formule-vie/vie-en-bref.html>

CIVIWEB

<http://www.civiweb.com>

ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR L'ENVOI DE VOLONTAIRES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

ACF - ACTION CONTRE LA FAIM

<http://www.actioncontrelafaim.org>

ADICE

<http://www.adice.asso.fr>

FONDATION ARCHITECTES DE L'URGENCE

<http://www.archi-urgent.com>

ASMAE - ASSOCIATION SOEUR EMMANUELLE

<http://www.asmae.fr>

ATD QUART MONDE - TERRE ET HOMME DE DEMAIN

<http://www.atd-quartmonde.fr>

AVSF - AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES

<http://www.avsf.org>

CEFODE - COOPÉRATION ET FORMATION AU DÉVELOPPEMENT

<http://www.cefode.org>

CROIX ROUGE

<http://www.croix-rouge.fr>

DCC - DÉLÉGATION CATHOLIQUE POUR LA COOPÉRATION

<http://www.ladcc.org>

DEFAP (SERVICE PROTESTANT DE MISSION

<http://www.defap.fr>

DOULEURS SANS FRONTIÈRES

<http://www.douleurs.org>

ENFANTS DU MÉKONG

<http://www.enfantsdumekong.com>

EMI - ENTRAIDE MÉDICALE INTERNATIONALE

<http://www.emi-ong.org>

FIDESCO

<http://www.fidesco.fr>

FRANCE VOLONTAIRES

<http://www.france-volontaires.org>

GINKGO - PLANÈTE URGENCE

<http://ginkgo-volunteers.org>

LA GUILDE

<http://www.la-guilde.org>

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ECHANGE TECHNOLOGIQUE

<http://www.gret.org>

HI - HUMANITÉ ET INCLUSION

<http://www.hi.org>

IFAID AQUITAINE

<http://www.ifaid.org>

MÉDECINS DU MONDE

<http://www.medecinsdumonde.org>

PE ET D - PLANÈTE ENFANTS ET DEVELOPPEMENT

<http://www.enfantsetdeveloppement.org>

POSITIVE PLANET

<http://www.positiveplanet.ngo>

SAMU SOCIAL INTERNATIONAL

<http://www.samu-social-international.com>

SANTÉ SUD

<http://www.santesud.org>

SERVICE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

<http://www.scd.asso.fr>

SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

<http://www.secours-islamique.org>

SIPAR - SOUTIEN À L'INITIATIVE PRIVÉE POUR L'AIDE À LA RECONSTRUCTION DU SUD-EST ASIATIQUE

<http://www.sipar.org>

SOLIDARITÉ LAÏQUE

<http://www.solidarite-laique.org>

UNMFREO - UNION NTLLE DES MAISONS FAMILIALES RURALES D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

<http://www.mfr.asso.fr>

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

FRANCE VOLONTAIRES

<http://www.france-volontaires.org>

PORTAIL D'INFO DES ESPACES VOLONTARIAT

<http://reseau-espaces-volontariats.org>

CLONG

<http://www.clong-volontariat.org>

RÉSEAU RÉGIONAL MULTI-ACTEURS DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - OCCITANIE COOPÉRATION

05 32 26 26 73

mdaboville@oc-cooperation.org abouniort@oc-cooperation.org cgellf@oc-cooperation.org msels@oc-cooperation.org

www.oc-cooperation.org

ESPACES VOYAGES DU CRIJ (BILLETS D'AVION ET D'AUTOCARS, CARTE ISIC, UCPA, FORFAITS DE SKI...)

17 rue de Metz 31000 TOULOUSE

05 61 21 50 50

05 62 30 10 91

du lundi au vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 18h

voyages@crij.org

<http://www.crij.org>

ASSOCIATIONS QUI INFORMENT SUR LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

RÉSEAU RÉGIONAL MULTI-ACTEURS DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - OCCITANIE COOPÉRATION

05 32 26 26 73

www.oc-cooperation.org

CIDES - CENTRE D'INFORMATION POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Rue Joutx Aigues 31000 TOULOUSE

0561250232

cides@ritimo.org

<http://cidesdoc.free.fr>

CROSI - COLLECTIF RÉGIONAL DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE MIDI PYRÉNÉES

Espace associatif Anadyr, 108 route d'Espagne 31100 TOULOUSE

05 82 95 60 76

crosi.mp@wanadoo.fr

<http://www.crosi.org>

POUR CONNAITRE LES ACTEURS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN OCCITANIE

RÉSEAU RÉGIONAL MULTI-ACTEURS DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - OCCITANIE COOPÉRATION

05 32 26 26 73

mdaboville@oc-cooperation.org abouniort@oc-cooperation.org cgellf@oc-cooperation.org msels@oc-cooperation.org

www.oc-cooperation.org

LES ASSOCIATIONS DE CHANTIERS EN OCCITANIE

COTRAVAUX

<http://www.cotravaux.org/Qui-sommes-nous,350>